
Présidence : Bulgarie**538ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 16 décembre 2004Ouverture : 10 h 15
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 h 15
Clôture : 17 heures2. Présidence : M. I. Petrov3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU REPRESENTANT SPECIAL DU
PRESIDENT EN EXERCICE POUR LA LUTTE
CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

Représentant spécial du Président en exercice pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/286/04 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1229/04), Etats-Unis d'Amérique, Norvège (PC.DEL/1222/04), Fédération de Russie, Kirghizistan, Tadjikistan (PC.DEL/1218/04 OSCE+), Suisse, Moldavie (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de l'Ukraine), Moldavie (PC.DEL/1220/04), Serbie-Monténégro (PC.DEL/1236/04 Restr.), Arménie (PC.DEL/1221/04), Islande, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU REPRESENTANT DE L'OSCE POUR
LA LIBERTE DES MEDIAS**

Représentant pour la liberté des médias (FOM.GAL/29/04/Rev.1), Pays-Bas-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1228/04), Etats-Unis d'Amérique, Tadjikistan, Kirghizistan, Suisse, Canada, Moldavie (PC.DEL/1219/04), Serbie-Monténégro (PC.DEL/1235/04 Restr.), Fédération de Russie, Ukraine, Azerbaïdjan,

Albanie, Ouzbékistan, Biélorussie, Directeur du Bureau du Secrétaire général
(SEC.GAL/288/04 Restr.), Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Elections législatives en Ouzbékistan, devant avoir lieu le 26 décembre 2004* : Pays-Bas-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1226/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1233/04), Ouzbékistan
- b) *Peine de mort aux Etats-Unis d'Amérique* : Pays-Bas-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1231/04), Etats-Unis d'Amérique
- c) *Elections législatives au Tadjikistan* : Tadjikistan

Point 4 de l'ordre du jour : DECISIONS SUR LA PROROGATION DES
MANDATS DES OPERATIONS DE TERRAIN

- a) *Présence de l'OSCE en Albanie* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 643 (PC.DEC/643) sur la prorogation du mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

- b) *Mission de l'OSCE en Croatie* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 644 (PC.DEC/644) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

- c) *Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 645 (PC.DEC/645) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

- d) *Mission de l'OSCE au Kosovo* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 646 (PC.DEC/646) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Serbie-Monténégro (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

e) *Centre de l'OSCE à Almaty* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 647 (PC.DEC/647) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Almaty ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

f) *Centre de l'OSCE à Bichkek* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 648 (PC.DEC/648) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Bichkek ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

g) *Centre de l'OSCE à Douchanbé* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 649 (PC.DEC/649) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Douchanbé ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

h) *Mission de l'OSCE en Géorgie* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 650 (PC.DEC/650) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

i) *Mission de l'OSCE en Moldavie* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 651 (PC.DEC/651) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

j) *Bureau de l'OSCE à Bakou* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 652 (PC.DEC/652) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

k) *Bureau de l'OSCE à Minsk* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le mardi 28 décembre 2004 à midi, la décision sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

l) *Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine* : Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 653 (PC.DEC/653) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA CONFERENCE OSCE-COREE DE 2005 RELATIVE AUX NOUVELLES MENACES POUR LA SECURITE ET A UN NOUVEAU PARADIGME DE LA SECURITE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 654 (PC.DEC/654) sur la Conférence OSCE-Corée de 2005 relative aux nouvelles menaces pour la sécurité et à un nouveau paradigme de la sécurité ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

République de Corée (partenaire pour la coopération), Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, Pays-Bas-Union européenne (des pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1230/04), Etats-Unis d'Amérique, Norvège, Canada, Fédération de Russie, Ukraine, Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek (PC.FR/37/04 Restr.), Pays-Bas-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1227/04), Etats-Unis d'Amérique, Norvège, Suisse, Fédération de Russie, Kirghizistan, Présidence

Point 8 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A BAKOU

Chef du Centre de l'OSCE à Bakou (PC.FR/36/04 Rev.1 Restr.), Pays-Bas-Union européenne (des pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1232/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1234/04), Fédération de Russie, Azerbaïdjan, Présidence

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

Aucune déclaration

Point 10 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Annonce de la distribution du rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/289/04 Restr.) : Présidence

Point 11 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Europe du Sud-Est, tenu à Tirana les 9 et 10 décembre 2004 (SEC.DEL/306/04) : Albanie*
- b) *Réunion des ministres de la justice des pays des Balkans occidentaux, tenue à Tirana le 24 septembre 2004 (SEC.DEL/307/04) : Albanie*
- c) *Niveau de participation aux séances du Conseil permanent : Albanie*
- d) *Questions de protocole : Albanie, Présidence, Géorgie*
- e) *Questions d'organisation : Géorgie, Présidence*
- f) *Rapports des médias sur les activités de l'OSCE le long de la frontière entre la Russie et la Géorgie : Fédération de Russie, Présidence*

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 janvier 2005 à 10 heures, Neuer Saal